

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Troisième session ordinaire du Conseil d'administration

Rome, 23 - 26 octobre 2000

Bureau du Conseil d'administration

Président:	S.E. M. Mohammad Saeed Nouri-Naeni (République islamique d'Iran)
Vice-Présidente:	Mme Ulla-Maija Finskas-Aho (Finlande)
Membre:	M. Rufin Gabriel Ambero (République du Congo)
Membre:	Mme Suze Percy (Haïti)
Membre:	Mme Mariann Kóvac (Hongrie)
Rapporteur:	M. Ahmed Ali Hummed Al-Hawri (Yémen)

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2000 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2000/13
26 octobre 2000
ORIGINAL: ARABE/ANGLAIS

TABLE DES MATIERES

	Page
Adoption de l'ordre du jour	1
Désignation du Rapporteur et élection d'un membre du Bureau	1
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	
2000/EB.3/1 Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance	1
2000/EB.3/2 Une stratégie de mobilisation des ressources pour le Programme alimentaire mondial	4
2000/EB.3/3 Résumé de la Présidente de la Deuxième Consultation sur les questions humanitaires—Contextes de déplacements: problèmes et expériences	8
2000/EB.3/4 Approches participatives	8
QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	
2000/EB.3/5 Rapport sur l'exécution du budget, 1998–99	9
2000/EB.3/6 Comptes vérifiés du PAM pour l'exercice biennal 1998–99	9
2000/EB.3/7 Rapport du Bureau de l'Inspecteur général (janvier 1998 à décembre 1999)	10
2000/EB.3/8 Renforcer la capacité de gestion du Programme alimentaire mondial	10
Rapports d'évaluation	
2000/EB.3/9 a) Opérations d'urgence en République populaire démocratique de Corée—5959.00 et 5959.01	11
b) Evaluation du programme de pays—Egypte (1998–2001)	11
c) Rapport résumé d'évaluation de l'opération d'urgence—Indonésie 6006.00	11
d) Evaluation du programme de pays—Malawi (1998–2001)	11
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES	
2000/EB.3/10 Schéma de stratégie de pays—Egypte	12
2000/EB.3/11 Schéma de stratégie de pays—Malawi	12
2000/EB.3/12 Schéma de stratégie de pays—Chine	12
2000/EB.3/13 Schéma de stratégie de pays—Népal	12
2000/EB.3/14 Schéma de stratégie de pays—Soudan	13
2000/EB.3/15 Programme de pays—Bangladesh (2001–2005)	13
2000/EB.3/16 Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Soudan 6190.00	13
2000/EB.3/17 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Cambodge 6038.01	13
2000/EB.3/18 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—République démocratique du Congo 6274.00	13
2000/EB.3/19 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—République du Congo 6265.00	14



2000/EB.3/20	Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Région côtière de l'Afrique de l'Ouest 6271.00	14
2000/EB.3/21	Augmentations budgétaires pour des intervention prolongées de secours et de redressement—Népal 6151.00	14
2000/EB.3/22	Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000	14
2000/EB.3/23	Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000	15
2000/EB.3/24	Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000	15
2000/EB.3/25	Augmentations budgétaires pour des Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000	15
2000/EB.3/26	Mise à jour sur l'exécution de l'IPSR Somalie 6073.00	16
QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURES		
2000/EB.3/27	Programme de travail provisoire du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2001–2002	16
RÉSUMÉS DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE ET DE LA SESSION ANNUELLE DE 2000 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
2000/EB.3/28	Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2000 du Conseil d'administration	16
2000/EB.3/29	Résumé des travaux de la session annuelle de 2000 du Conseil d'administration	16
QUESTIONS DIVERSES		
2000/EB.3/30	Initiative en faveur de l'alimentation scolaire	16
2000/EB.3/31	Rapport sur la visite en Egypte effectuée par des Membres du Conseil d'administration	17
2000/EB.3/32	Rapport sur la situation du FMIP	17
2000/EB.3/33	Mise à jour du rapport sur le vol KSV 3275 affrété par le PAM au Kosovo	17
2000/EB.3/34	Les informations les plus récentes sur les urgences en cours	17
Annexe I	Ordre du jour	18
Annexe II	Liste des documents	21
Annexe III	Liste des participants	25



DECISIONS ET RECOMMANDATIONS

Ordre du jour

Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour (annexe I).

23 octobre 2000

Désignation du Rapporteur et élection d'un membre du Bureau

En application de l'article XII du Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Ahmed Ali Hummed Al-Hawri (Yémen) Rapporteur de la troisième session ordinaire de 2000.

Suite à la fermeture de la Représentation du Burundi à Rome, M. Gaspard Kabura a démissionné de ses fonctions de représentant de la Liste A au Bureau. En application de l'article IV, paragraphe 4 du Règlement intérieur, le Conseil a élu M. Rufin Gabriel Ambero, (République du Congo, Liste A) membre du Bureau pour le temps du mandat restant à courir.

23 octobre 2000

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en oeuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les points principaux seront consignés dans le résumé des travaux de la session.

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

2000/EB.3/1 Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance

Le Conseil a pris note des informations suivantes présentées dans le document WFP/EB.3/2000/3-A et donnant suite au Rapport du Groupe de travail du Conseil sur la gouvernance:

- modifications possibles dans les textes de base;
- mesures d'exécution;
- observations du Secrétariat sur le calendrier indicatif d'exécution; et
- incidences financières estimatives de la mise en oeuvre des recommandations.

Le Conseil a approuvé les recommandations suivantes concernant les changements à apporter à la gouvernance du PAM. Ces recommandations



sont celles qui avaient été renvoyées pour examen plus approfondi à un groupe de travail ultérieur par la décision du Conseil 2000/EB.A/6, amendées comme suit:

- a) Le Conseil devrait centrer son attention sur la stratégie, les politiques générales, la supervision, l'obligation redditionnelle et les processus décisionnels qui s'y rapportent (y compris ceux qui concernent l'affectation des ressources), en opérant sur la base de quatre cadres interdépendants (paragraphe 7 et 10).
- b) L'actuel Plan stratégique et financier devrait être adapté et transformé en un plan stratégique, en particulier par l'intégration d'objectifs axés sur des résultats (paragraphe 13).
- c) L'opportunité d'organiser de temps à autre un colloque sur l'aide alimentaire devrait être envisagée par le Conseil lorsqu'il examine chaque année son programme d'activités futures (paragraphe 14).
- d) Les déclarations de politique générale du PAM devraient être codifiées et reproduites dans un recueil (paragraphe 16).
- e) La pertinence du cadre de politiques générales ainsi codifiées devrait être évaluée régulièrement dans le Rapport annuel d'exécution (paragraphe 17).
- f) Le programme de travail et le budget devraient être reflétés dans un plan de gestion biennal, principalement en spécifiant les résultats prévus et les indicateurs de réalisation (paragraphe 19).
- g) Le Conseil est invité à examiner les principes de programmation relatifs aux programmes de pays et aux projets et opérations hors programmes, y compris ses propres processus décisionnels en matière de programmes et de projets (ce qui n'implique pas l'approbation du paragraphe 20).
- h) Il devrait être élaboré un Rapport annuel d'exécution (paragraphe 22).
- i) Le Conseil devrait adopter la stratégie indicative proposée par le Secrétariat pour transformer les outils de gouvernance dont dispose le Conseil conformément aux recommandations figurant dans le présent rapport. La date butoir devrait être fixée à 2005 (paragraphe 27).

Les autres recommandations avaient déjà été approuvées par le Conseil (décision 2000/EB.A/6). Elles sont rappelées ci-après pour mémoire:

- j) Lorsqu'il examine, en octobre de chaque année, son programme d'activités futures, le Conseil devrait identifier les thèmes qu'il y aurait intérêt à traiter dans le cadre de consultations informelles avant qu'ils ne lui soient soumis pour décision (paragraphe 30).
- k) Chaque session du Conseil devrait commencer par une brève discussion, lancée par le Directeur exécutif, des questions stratégiques d'actualité et des grandes orientations pour l'avenir (paragraphe 32).
- l) Il faudrait réviser la présentation utilisée pour l'ordre du jour annoté des réunions du Conseil, et les questions qui lui sont soumises pour information ne devraient être discutées que si le Président considère que



- cela n'entraînera pas une perte de temps pour le Conseil (paragraphe 35).
- m) Des indications relatives à la tenue des réunions devraient être élaborées à l'intention des membres du Conseil et des observateurs, des présidents et du Secrétariat (paragraphe 36, 38 et 40).
 - n) Les rapports sur les réunions du Conseil devraient comporter une compilation globale des décisions qui serait distribuée et adoptée à la fin de la réunion, ainsi qu'un compte rendu analytique des débats publié dans un délai de 15 jours et adopté conformément à une procédure d'approbation tacite (paragraphe 42).
 - o) Les documents du Conseil devraient suivre une présentation prescrite (paragraphe 43).
 - p) Le nombre des sessions annuelles du Conseil devrait être ramené de quatre à trois et le nombre total de jours de réunion de 14 à 11. Normalement, les consultations informelles devraient être intégrées à cette période de réunion (paragraphe 45 à 50).
 - q) C'est le Conseil lui-même qui devrait assurer la planification stratégique de ses activités. En octobre de chaque année, le Conseil devrait examiner son programme de travail pour l'exercice biennal à venir et analyser rétrospectivement ses activités au cours des 12 mois écoulés (paragraphe 49).
 - r) Les consultations sur les ressources devraient se poursuivre (paragraphe 51)
 - s) Lorsqu'il l'examine, en octobre de chaque année, son programme d'activités futures, le Conseil devrait décider si des réunions d'information préalables à ses sessions devraient être organisées l'année suivante et, dans l'affirmative, sur quels sujets (paragraphe 52).
 - t) Les problèmes liés à la double tutelle du PAM devraient être examinés au moment opportun (paragraphe 54).
 - u) Les principales fonctions du Bureau devraient être d'assurer la communication de l'information, dans les deux sens, avec les listes électorales, de procéder à un examen à posteriori de chaque réunion du Conseil pour faire en sorte que toutes les questions auxquelles il doit être donné suite aient été correctement identifiées, et de préparer la succession aux postes de Président et de Vice-Président (paragraphe 56).
 - v) Les réunions d'information des nouveaux membres du Conseil devraient être transformées en un programme d'orientation proprement dit (paragraphe 58).

26 octobre 2000

2000/EB.3/2

Une stratégie de mobilisation des ressources pour le Programme alimentaire mondial

Le Conseil a approuvé les recommandations contenues dans le document WFP/EB.3/2000/3-B telles que modifiées ci-dessous:

- i) Reconnaissant les contraintes budgétaires et politiques qui s'imposent



- à certains donateurs du Programme, le PAM devrait utiliser tous les moyens à sa disposition pour défendre avec énergie la nécessité de contributions plus souples et de plus en plus multilatérales. Les contributions en espèces sont les contributions les plus souples.
- ii) Le meilleur moyen d'encourager toutes les contributions, et en particulier les contributions multilatérales est de pouvoir mesurer les effets des projets du PAM et de donner la preuve de leurs résultats concrets. Le PAM doit démontrer les résultats de ses interventions de secours et de développement, grâce à un meilleur ciblage, à un suivi plus rigoureux et à une évaluation de l'impact des projets dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats.
 - iii) Il est tout à fait raisonnable qu'un donateur "véritablement multilatéral" ait un intérêt substantiel dans les opérations appuyées au moyen de sa contribution, même si le PAM reste totalement libre de déterminer comment elle sera utilisée. Aussi est-il recommandé que les donateurs (sur leur demande) reçoivent des rapports normalisés sur les projets pour les opérations financées au moyen de leurs contributions, sans pour autant porter atteinte au caractère "véritablement multilatéral" de leur appui.
 - iv) Il importe de ne pas perdre de vue que certaines contraintes juridiques peuvent limiter l'utilisation des ressources dans certains pays ou régions. S'il faut éviter d'encourager les donateurs à sélectionner les opérations auxquelles leurs contributions multilatérales seront allouées, le PAM propose de considérer qu'un certain degré d'"affectation négative" n'affecte pas le caractère multilatéral d'une contribution.
 - v) Afin de promouvoir le multilatéralisme et de rehausser la visibilité des donateurs, une coopération plus étroite devrait être établie entre les responsables des opérations dans les pays, la Division des ressources et des relations extérieures et les différents donateurs pour déterminer quelles mesures de publicité convenant aux donateurs et aux circonstances pourraient être adoptées.
 - vi) Il est demandé aux donateurs de trouver un meilleur équilibre entre les contributions à emploi spécifique et les contributions multilatérales. A cet égard, il y a lieu de mobiliser la volonté politique nécessaire pour enrayer la tendance actuelle, afin de répondre aux exigences des Nations Unies.
 - vii) Il faudrait promouvoir l'élargissement de la base des donateurs.
 - viii) Le champ d'application et les priorités de la nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire (approuvée en juin 1999) correspondent exactement au mandat du PAM. Ainsi, les signataires de la Convention pourraient faire mention de leurs engagements dans le cadre de la CAA pour donner une indication de leurs contributions probables en faveur du PAM à long terme.
 - ix) Le PAM devrait renforcer ses moyens d'aider les donateurs à présenter les rapports requis en vertu de la Convention, afin de les



- encourager davantage à acheminer leurs contributions au titre de la CAA par l'entremise du PAM.
- x) Les dispositions de la Convention relative à l'aide alimentaire qui permettent d'inclure les frais de transport, d'autres coûts opérationnels et les contributions au CII dans les contributions annoncées devraient être utilisées comme argument supplémentaire pour convaincre les donateurs que l'acheminement de leurs contributions par l'intermédiaire du PAM est une formule efficace.
 - xi) Le PAM devrait s'employer activement à exploiter les possibilités qu'offrent l'élargissement de l'assortiment alimentaire et les dispositions selon lesquelles les contributions en espèces utilisées pour des transactions triangulaires peuvent entrer en ligne de compte dans l'exécution des engagements pris au titre de la Convention afin de conclure avec les donateurs des arrangements novateurs et avantageux.
 - xii) Le PAM devrait exploiter la possibilité offerte de prendre en compte les contributions sous forme de micronutriments pour intégrer l'enrichissement des aliments à ses programmes tout en mobilisant des ressources additionnelles.
 - xiii) La Consultation sur les ressources du PAM devrait être utilisée pour discuter des besoins futurs et planifier les ressources escomptées.
 - xiv) Les conférences d'annonces de contributions n'ont plus de raisons d'être et ne devraient plus être convoquées. L'article correspondant du Règlement général devra être modifié en conséquence.
 - xv) Il conviendrait de généraliser la pratique de la conclusion d'un accord-cadre avec chaque donateur en ce qui concerne les ressources annuelles prévues.
 - xvi) Le PAM prendra des dispositions pour informer les donateurs des incidences de l'imposition de conditions excessives et plaidera énergiquement en faveur de l'élimination ou de la réduction des conditions dans tous les cas où cela sera possible.

 - xvii) Le PAM demande instamment aux donateurs de mettre fin à la double affectation des contributions en chargeant le Programme d'allouer les ressources selon le cadre déterminé par le Conseil d'administration, et en s'abstenant d'imposer des conditions supplémentaires concernant les contributions en faveur du développement.
 - xviii) Le PAM devrait redoubler d'efforts pour faire participer les gouvernements des pays donateurs et des pays bénéficiaires à la conception, à l'examen et à l'évaluation des projets, dans le cadre



- d'une action concertée visant à améliorer ses interventions conformément aux conclusions de la Consultation sur l'aide alimentaire et le développement.
- xix) Les gouvernements bénéficiaires devraient manifester leur pleine association aux programmes du PAM en honorant leurs engagements en ce qui concerne les contributions de contrepartie en espèces et en acquittant la part qui leur revient des coûts des projets.
 - xx) Dans les pays qui sont sur le point de ne plus avoir besoin d'aide alimentaire pour le développement, le PAM devrait mettre en place des arrangements visant à renforcer encore la participation aux coûts, lorsqu'il convient, afin de les aider à parvenir sans contretemps à l'autosuffisance.
 - xxi) Il faudrait s'attacher à rehausser la visibilité des pays bénéficiaires pour reconnaître le rôle important qu'ils jouent dans la bonne exécution des activités du PAM.
 - xxii) Il faudrait profiter de la consultation sur les ressources pour mieux informer les donateurs des besoins et pour les engager à appuyer les activités de développement du PAM. Lorsqu'il convient, il faudrait encourager le Conseil d'administration à se rendre sur les sites des projets de développement.
 - xxiii) Afin de mobiliser dès que possible des ressources pour les nouvelles situations d'urgence le PAM devrait mettre en oeuvre les dispositions contenues dans le document en deux volets relatif aux opérations d'urgence, en fournissant des renseignements préliminaires dès les premiers jours de la crise par le site Web du PAM.
 - xxiv) Il faudrait s'efforcer d'attirer l'attention sur les situations d'urgence insuffisamment financées, dans le cadre des activités de plaidoyer, sur Internet, et en invitant les membres du Conseil à se rendre sur place. Le PAM devrait fournir des informations à jour sur les besoins en financement de ces opérations..

 - xxv) Le PAM devrait s'employer activement à appliquer les dispositions découlant de la décision 1999/EB.1/3 selon lesquelles (avec l'assentiment des donateurs) les soldes non dépensés de contributions à des opérations terminées ou à des opérations pour lesquelles des ressources ne sont plus nécessaires pourraient être virés au CII.
 - xxvi) Les donateurs sont encouragés à considérer la reconstitution du CII comme une priorité et à accepter que leurs contributions aux opérations d'urgence et aux IPSR soient utilisées à cette fin.
 - xxvii) Vu la nécessité de rehausser la visibilité des donateurs, les bureaux de pays intéressés devraient veiller tout particulièrement à faire connaître les contributions de donateurs utilisées pour reconstituer le



CII.

- xxviii) Il faudrait organiser des missions conjointes d'évaluation avec les donateurs concernant des activités devant être réalisées au moyen des fonds reçus à la suite des appels communs. En outre, des représentants des donateurs pourraient être invités à participer à l'examen à mi-parcours des activités financées au moyen des ressources ainsi mobilisées.
- xxix) Le PAM et la FAO, en coordination avec OCHA, devraient compléter le lancement annuel du processus d'appels communs à Genève en organisant ensuite à Rome une réunion d'information à ce sujet pour faire connaître les besoins propres au PAM et à la FAO. Une réunion semblable pourrait aussi être organisée à l'intention des représentations permanentes basées à Rome pour les informer des résultats de l'examen à mi-parcours, en juillet, des opérations financées au moyen de ces appels de fonds.
- xxx) Vu les difficultés que rencontre l'obtention des ressources nécessaires aux IPSR, le Secrétariat entreprendra une étude approfondie de cette catégorie et proposera des recommandations au début de 2001.
- xxxi) Les donateurs et les Etats Membres réaffirment que la politique de recouvrement intégral des coûts doit continuer d'être appliquée à tous les donateurs. Il est relevé que le Directeur exécutif peut, dans des cas exceptionnels, user de son pouvoir d'accorder des dérogations pour les contributions considérées comme répondant aux intérêts supérieurs du Programme. Un rapport annuel sur l'utilisation de ce pouvoir de dérogation devrait être communiqué au Conseil d'administration.
- xxxii) Pour permettre au PAM d'exploiter pleinement le potentiel qu'offre le secteur privé sur les plans aussi bien de la mobilisation des ressources que de la sensibilisation du public, il est recommandé de recruter un spécialiste expérimenté de la mobilisation de fonds. Celui-ci aurait pour première tâche d'établir des projets de directives soumises ensuite à l'examen du Conseil d'administration, en vue d'orienter les activités futures du Programme dans ce domaine. Le PAM suivra les directives du Secrétaire général des Nations Unies sur la coopération avec le secteur privé. Le rapport coût-utilité du poste de spécialiste de la mobilisation de fonds sera examiné dans trois ans.

26 octobre 2000



2000/EB.3/3 Résumé de la Présidente de la Deuxième Consultation sur les questions humanitaires—Contextes de déplacements: problèmes et expériences

Le Conseil s'est félicité du Résumé de la Présidente de la Deuxième Consultation sur les questions humanitaires—Contextes de déplacement: problèmes et expériences (WFP/EB.3/2000/3-C).

Le Conseil est convenu que:

- Le Secrétariat, après concertation avec le Bureau, poursuivrait la discussion en soumettant à titre d'information un rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle de mai 2001; et
- Un rapport final serait établi après que le Conseil économique et social ou l'Assemblée générale des Nations Unies aurait achevé la discussion des problèmes qui se posent dans le contexte des déplacements à l'intérieur des pays.

23 octobre 2000

2000/EB.3/4 Approches participatives

Le Conseil s'est félicité des informations présentées dans le document WFP/EB.3/2000/3-D.

Le Secrétariat a pris acte des points soulevés par les représentants. Il en sera tenu compte dans les mesures prises pour renforcer les approches participatives, aux niveaux notamment de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des activités du PAM.

23 octobre 2000

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

2000/EB.3/5 Rapport sur l'exécution du budget, 1998–99

Le Conseil a pris note du Rapport sur l'exécution du budget, 1998–99 (WFP/EB.3/2000/4-A/1) et des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.3/2000/4(A,B,D)/2 et WFP/EB.3/2000/4(A,B,D)/3). Il a souligné qu'il était nécessaire de s'attacher à mettre en évidence les résultats des futures initiatives opérationnelles.

23 octobre 2000

2000/EB.3/6 Comptes vérifiés du PAM pour l'exercice biennal 1998–99

Après avoir examiné les états financiers vérifiés pour l'exercice biennal 1998–99 et les rapports correspondants (WFP/EB.3/2000/4-B/1) ainsi que les rapports du CCQAB et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.3/2000/4-B/2 et WFP/EB.3/2000/4-B/3), le Conseil:

- a) a exprimé son appréciation du travail du Commissaire aux comptes;



- b) a approuvé les états financiers du PAM pour l'exercice biennal 1998-99, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, conformément au paragraphe 6 b) de l'article XIV du Statut;
- c) a approuvé l'affectation aux opérations et à la reconstitution du compte d'intervention immédiate (CII) de 86,8 millions de dollars prélevés sur les soldes inutilisés des fonds Avant 1996, comme suit:

Catégories d'activités	Millions de dollars
Développement	20,0
Opérations d'urgence	29,0
Interventions prolongées de secours	28,0
CII	9,8
Total	86,8

- d) a approuvé la reconstitution de la Réserve opérationnelle au moyen d'un virement de 13,5 millions de dollars prélevés sur la partie non affectée du Fonds général;
- e) a approuvé le versement à une réserve pour prestations dues au personnel de tout excédent résultant de la différence entre l'évaluation effective des plans d'indemnités du personnel et la valeur comptable des placements devant être utilisés pour compenser tout déficit qui pourrait résulter d'évaluations actuarielles futures; et
- f) a approuvé le virement au Compte d'intervention immédiate de 510 011,89 dollars correspondant au montant net des indemnités versées par les compagnies d'assurance pendant la période 1989-1994.

Le Conseil a prié le Secrétariat de poursuivre ses efforts pour améliorer la gestion financière du Programme, en ce qui concerne notamment les bureaux de pays, les opérations de trésorerie, la gestion des contributions et le suivi continu de coûts concernant par exemple les TTEM et le transport.

Le Conseil a déclaré attendre avec intérêt la soumission des amendements au Règlement financier sur la reconstitution de la Réserve opérationnelle et du résultat de l'évaluation du processus de décentralisation recommandée par le Commissaire aux comptes.

23 octobre 2000

2000/EB.3/7

**Rapport du Bureau de l'Inspecteur général
(janvier 1998–décembre 1999)**

Le Conseil a pris acte du rapport (WFP/EB.3/2000/4-C) et a souligné l'importance du travail d'un Bureau indépendant de l'Inspecteur général. Les observations du Conseil, jointes au rapport, seront transmises au Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies.

23 octobre 2000



2000/EB.3/8 **Renforcer la capacité de gestion du Programme alimentaire mondial**

Ayant examiné la proposition du Directeur exécutif visant à renforcer la capacité de gestion du PAM telle qu'elle apparaît au document WFP/EB.3/2000/4-D/1, et les observations du CCQAB et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.3/2000/4(A,B,D)/2 et WFP/EB.3/2000/4(A,B,D)/3).

Le Conseil d'administration:

- Prend note de la proposition du Directeur exécutif visant à créer quatre postes de classe D-2 (Directeur adjoint des opérations, deux Directeurs régionaux et un Gestionnaire de l'information) et quatre postes de classe D-1 (sous-directeurs régionaux) à l'appui des nouveaux efforts de décentralisation du Programme.
- Souscrit au principe que tout membre du personnel du PAM devrait occuper un poste dont la classe correspond aux pouvoirs et responsabilités qui lui sont délégués.
- Reporte la décision concernant la proposition de poste de classe SSG à sa première session ordinaire de 2001, au cours de laquelle des informations complémentaires lui seront communiquées quant aux attributions et aux responsabilités de ce poste.

- Prie le Secrétariat de lui présenter à sa première session ordinaire de 2001, un document d'information répondant à toutes les questions soulevées dans le rapport du CCQAB sur le Renforcement de la capacité de gestion du Programme alimentaire mondial.

24 octobre 2000

RAPPORTS D'ÉVALUATION

2000/EB.3/9 **Rapports d'évaluation**

a) Opérations d'urgence en République populaire démocratique de Corée—5959.00 et 5959.01

Le Conseil a pris note des recommandations et des enseignements contenus dans le document WFP/EB.3/2000/5/3 ainsi que des mesures adoptées jusqu'à présent par la direction, telles qu'elles figurent dans la note d'information complémentaire (WFP/EB.3/2000/INF/13).

Il a par ailleurs noté que le Secrétariat allait prendre pleinement en compte dans ses futurs travaux les recommandations de l'évaluation et les avis exprimés par le Conseil.

b) Evaluation du programme de pays—Egypte (1998-2001)



Le Conseil a pris note des recommandations et des enseignements contenus dans le document WFP/EB.3/2000/5/4 ainsi que des mesures adoptées jusqu'à présent par la direction, telles qu'elles figurent dans la note d'information complémentaire (WFP/EB.3/2000/INF/14).

Il a par ailleurs noté que le Secrétariat allait prendre pleinement en compte dans ses futurs travaux les recommandations de l'évaluation et les avis exprimés par le Conseil.

**c) Rapport résumé d'évaluation de l'opération d'urgence—
Indonésie 6006.00**

Le Conseil a pris note des recommandations et des enseignements contenus dans le document WFP/EB.3/2000/5/2 ainsi que des mesures adoptées jusqu'à présent par la direction, telles qu'elles figurent dans la note d'information complémentaire (WFP/EB.3/2000/INF/12).

Il a par ailleurs noté que le Secrétariat allait prendre pleinement en compte dans ses futurs travaux les recommandations de l'évaluation et les avis exprimés par le Conseil.

d) Evaluation du programme de pays—Malawi (1998–2001)

Le Conseil a pris note des recommandations et des enseignements contenus dans le document WFP/EB.3/2000/5/1 ainsi que des mesures adoptées jusqu'à présent par la direction, telles qu'elles figurent dans la note d'information complémentaire (WFP/EB.3/2000/INF/11).

Il a par ailleurs noté que le Secrétariat allait prendre pleinement en compte dans ses futurs travaux les recommandations de l'évaluation et les avis exprimés par le Conseil.

24 octobre 2000

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2000/EB.3/10 Schéma de stratégie de pays—Égypte

Le Conseil a approuvé le schéma de stratégie de pays pour l'Égypte (WFP/EB.3/2000/6/5) et a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, qui devrait tenir compte des observations du Conseil.

24 octobre 2000

2000/EB.3/11 Schéma de stratégie de pays—Malawi

Le Conseil a approuvé le schéma de stratégie de pays pour le Malawi (WFP/EB.3/2000/6/2) et a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, qui devrait tenir compte des observations du Conseil.

24 octobre 2000



2000/EB.3/12 Schéma de stratégie de pays—Chine

Le Conseil a approuvé le schéma de stratégie de pays pour la Chine (WFP/EB.3/2000/6/4) et a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, qui devrait tenir compte des observations du Conseil.

24 octobre 2000

2000/EB.3/13 Schéma de stratégie de pays—Népal

Le Conseil a approuvé le schéma de stratégie de pays pour le Népal (WFP/EB.3/2000/6/1) et a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, qui devrait tenir compte des observations du Conseil.

25 octobre 2000

2000/EB.3/14 Schéma de stratégie de pays—Soudan

Le Conseil a approuvé le schéma de stratégie de pays pour le Soudan (WFP/EB.3/2000/6/3) et a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, qui devrait tenir compte des observations du Conseil.

25 octobre 2000

2000/EB.3/15 Programme de pays—Bangladesh (2001–2005)

Le Conseil a approuvé le programme de pays pour le Bangladesh (2001-2005) (WFP/EB.3/2000/7).

25 octobre 2000

2000/EB.3/16 Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Soudan 6190.00

Le Conseil a approuvé le projet de développement Soudan 6190.00—Aide aux filles et aux garçons scolarisés dans le primaire et aux filles scolarisées dans le secondaire (WFP/EB.3/2000/8-A).

25 octobre 2000

2000/EB.3/17 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Cambodge 6038.01

Le Conseil a approuvé l'IPSR Cambodge 6038.01—Aide alimentaire pour le relèvement et la reconstruction (WFP/EB.3/2000/8-B/4).



25 octobre 2000

2000/EB.3/18 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—République démocratique du Congo 6274.00

Le Conseil a approuvé l'IPSR République démocratique du Congo 6274.00—Intervention prolongée de secours et de redressement en faveur des populations affectées par les conflits armés (WFP/EB.3/2000/8-B/3).

25 octobre 2000

2000/EB.3/19 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—République du Congo 6265.00

Le Conseil a approuvé l'IPSR République du Congo 6265.00—Assistance aux populations affectées par les conflits (WFP/EB.3/2000/8-B/2).

25 octobre 2000

2000/EB.3/20 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Région côtière de l'Afrique de l'Ouest 6271.00

Le Conseil a approuvé l'IPSR Région côtière de l'Afrique de l'Ouest 6271.00—Aide alimentaire ciblée dans le cadre des activités de secours et de redressement en faveur de réfugiés, de personnes déplacées et de réfugiés de retour au Libéria, en Guinée et en Sierra Leone (WFP/EB.3/2000/8-B/1).

25 octobre 2000

2000/EB.3/21 Augmentation budgétaire pour une intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Népal 6151.00

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire de 3 614 495 dollars au titre de l'IPSR Népal 6151.00—Aide aux Bhoutanais réfugiés au Népal (WFP/EB.3/2000/8-C).

25 octobre 2000

2000/EB.3/22 Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif entre le



1er janvier et le 30 juin 2000

Le Conseil a pris note des résumés des projets suivants approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000 dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués:

- Gambie 2729.03—Développement rural communautaire (WFP/EB.3/2000/9-A/3)
- Sri Lanka 6107.00—Assistance aux colons du projet d'Uda Walawe (WFP/EB.3/2000/9-A/4)
- République unie de Tanzanie 5975.01—Activités d'auto-assistance à l'appui de la sécurité alimentaire dans les régions exposées à la sécheresse (WFP/EB.3/2000/9-A/1)

25 octobre 2000

2000/EB.3/23 Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000

Le Conseil a pris note d'un rapport indiquant les augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000 dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués (WFP/EB.3/2000/9-B).

25 octobre 2000

2000/EB.3/24 Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000

Le Conseil a pris note des résumés des IPSR suivantes, approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000 dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués.

- Bangladesh 6155.01—Assistance aux réfugiés du Myanmar (WFP/EB.3/2000/9-C/1)
- République dominicaine 6202.00—Assistance aux ménages affectés par le cyclone Georges dans les *Bateyes* de la République dominicaine (WFP/EB.3/2000/9-C/5)
- Inde 6211.00—Relèvement des districts de l'Orissa touchés par les cyclones (WFP/EB.3/2000/9-C/2)
- Territoire palestinien (Bande de Gaza et Rive occidentale) 6214.00—Appui aux indigents (WFP/EB.3/2000/9-C/3)
- Yémen 6090.01—Aide alimentaire en faveur des réfugiés au Yémen (WFP/EB.3/2000/9-C/4)
- Zambie 6134.01—Aide alimentaire aux réfugiés d'Angola et de la République démocratique du Congo (WFP/EB.3/2000/9-C/6)



- Mali 5804.01—Assistance alimentaire en faveur des populations dans le nord du Mali (WFP/EB.3/2000/9-C/7)

25 octobre 2000

2000/EB.3/25 Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000

Le Conseil a pris note d'un rapport indiquant les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000 dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués (WFP/EB.3/2000/9-D).

25 octobre 2000

2000/EB.3/26 Mise à jour sur l'exécution de l'IPSR Somalie 6073.00

Le Conseil a pris note des informations contenues dans la mise à jour sur l'exécution de l'IPSR Somalie 6073.00—Aide alimentaire dans le cadre des secours et du redressement en Somalie (WFP/EB.3/2000/9-E).

25 octobre 2000

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURES

2000/EB.3/27 Programme de travail provisoire du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2001-2002

Le Conseil a approuvé le programme de travail provisoire du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2001–2002 (WFP/EB.3/2000/10 et Corr. 1), soumis par le Bureau et le Secrétariat et amendé par le Conseil lors de ses discussions.

25 octobre 2000

RÉSUMÉS DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2000/EB.3/28 Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2000 du Conseil d'administration

Le Conseil a approuvé le résumé des travaux de sa deuxième session ordinaire de 2000. Le résumé final des travaux de la deuxième session ordinaire de 2000 du Conseil d'administration figurera dans le document WFP/EB.2/2000/12.

25 octobre 2000

2000/EB.3/29 Résumé des travaux de la session annuelle de 2000 du Conseil d'administration

Le Conseil a approuvé le résumé des travaux de sa session annuelle de 2000.



Le résumé final des travaux de la session annuelle de 2000 du Conseil d'administration figurera dans le document WFP/EB.A/2000/10.

25 octobre 2000

QUESTIONS DIVERSES

2000/EB.3/30 Initiative en faveur de l'alimentation scolaire

Le Conseil s'est félicité des informations contenues dans le document WFP/EB.3/2000/INF/15. Il a tout spécialement remercié S.E. Monsieur l'Ambassadeur George McGovern, Ambassadeur des Etats-Unis, de la vision dont il a fait preuve et de l'impulsion qu'il a donnée à l'initiative visant à ce que tout enfant qui en a besoin ait au moins un repas chaque jour à l'école.

Le Secrétariat a pris acte du vif intérêt manifesté et des points soulevés par les représentants. Il a été confirmé que toutes les activités du PAM financées au titre de cette Initiative se conformeraient aux conditions de recouvrement de l'intégralité des coûts et que les procédures normales d'approbation du Conseil d'administration seraient appliquées. D'autres points soulevés au sujet de la conformité à la politique visant à favoriser le développement, de l'engagement des gouvernements nationaux, de la durabilité et de la nécessité de communiquer des informations et de présenter des rapports approfondis sur le sujet aux futures sessions du Conseil d'administration seront pris en compte lorsque le PAM travaillera avec le principal donateur et d'autres à la mise au point et à la mise en oeuvre d'activités d'alimentation scolaires accrues.

24 octobre 2000

2000/EB.3/31 Rapport sur la visite en Egypte effectuée par des Membres du Conseil d'administration

Le Conseil a pris note du Rapport sur la visite en Egypte effectuée par des Membres du Conseil d'administration (WFP/EB.3/2000/INF/8).

26 octobre 2000

2000/EB.3/32 Rapport sur la situation du Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP)

Le Conseil a pris note du Rapport sur la situation du Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP) (WFP/EB.3/2000/INF/10).

26 octobre 2000



2000/EB.3/33 **Mise à jour du rapport sur le vol KSV 3275 affrété par le PAM au Kosovo**

Le Conseil a pris note de la Mise à jour du rapport sur le vol KSV 3275 affrété par le PAM au Kosovo (WFP/EB.3/2000/INF/9).

26 octobre 2000

2000/EB.3/34 **Les informations les plus récentes sur les urgences en cours**

Le Conseil a été informé de l'état d'avancement des opérations d'urgence en Afrique et en Asie.

26 octobre 2000



ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. *Adoption de l'ordre du jour*
2. *Désignation du Rapporteur et élection d'un membre du Bureau*
3. *Questions de politique générale*
 - a) Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance
 - b) Stratégie de mobilisation des ressources
 - c) Contextes de déplacements
 - d) Approches participatives
4. *Questions financières et budgétaires*
 - a) Rapport sur l'exécution du budget, 1998-99
 - b) Comptes vérifiés pour l'exercice biennal 1998-99
 - i) *Les Etats financiers vérifiés du PAM pour 1998-99*
 - ii) *Rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport de vérification des états financiers de 1996-97*
 - iii) *Rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport de vérification des états financiers de 1998-99*
 - c) Rapport du Bureau de l'Inspecteur général
 - d) Renforcer la capacité de gestion du Programme alimentaire mondial
5. *Rapports d'évaluation*

Opérations d'urgence République populaire démocratique de Corée 5959.00 et 5959.01

Programme de pays pour l'Egypte (1998-2001)

Opération d'urgence Indonésie 6006.00

Programme de pays pour le Malawi (1998-2001)

Questions opérationnelles

6. *Schémas de stratégie de pays*

Chine

Egypte

Malawi

Népal



Soudan

7. ***Programmes de pays***

Bangladesh (2001-2005)

8. ***Projets soumis à l'approbation du Conseil d'administration***

a) Projets de développement

Soudan 6190.00

b) Interventions prolongées de secours et de redressement

Cambodge 6038.01

République démocratique du Congo 6274.00

République du Congo 6265.00

Région côtière de l'Afrique de l'Ouest 6271.00

c) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Népal 6151.00

9. ***Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles***

a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000

Gambie 2729.03

Sri Lanka 6107.00

Tanzanie 5975.01

b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000

c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000

Bangladesh 6155.01

Inde 6211.00

Mali 5804.01

République dominicaine 6202.00

Territoire palestinien 6214.00

Yémen 6090.01

Zambie 6134.01

d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000



e) Autres rapports sur des questions opérationnelles

Mise à jour sur l'exécution de l'IPSR Somalie 6073.00

10. *Questions d'organisation et de procédures*
11. *Résumés des travaux de la deuxième session ordinaire et de la session annuelle*
12. *Questions diverses*
13. *Vérification des décisions et des recommandations adoptées*



ANNEXE II

LISTE DES DOCUMENTS

Point de l'ordre du jour provisoire	Titre des documents	Cote des documents
Adoption de l'ordre du jour		
1	Ordre du jour provisoire annoté	EB.3/2000/1/Rev.1
Questions de politique générale		
3 a)	Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance	EB.3/2000/3-A
3 b)	Une stratégie de mobilisation des ressources pour le Programme alimentaire mondial	EB.3/2000/3-B
3 c)	Résumé de la Présidente de la Deuxième Consultation sur les questions humanitaires— Contextes de déplacements: problèmes et expériences	EB.3/2000/3-C
3 d)	Approches participatives	EB.3/2000/3-D
Questions financières et budgétaires		
4 a)	Rapport sur l'exécution du budget, 1998-99 Rapport du CCQAB Rapport du Comité financier de la FAO	EB.3/2000/4-A/1 EB.3/2000/4(A,B,D)/2 EB.3/2000/4(A,B,D)/3
4 b)	Comptes vérifiés du PAM pour l'exercice biennal 1998-99 Rapport du CCQAB Rapport du Comité financier de la FAO	EB.3/2000/4-B/1 EB.3/2000/4(A,B,D)/2 EB.3/2000/4(A,B,D)/3
4 c)	Rapport du Bureau de l'Inspecteur général	EB.3/2000/4-C
4 d)	Renforcer la capacité de gestion du Programme alimentaire mondial Rapport du CCQAB Rapport du Comité financier de la FAO	EB.3/2000/4-D/1 + Corr.1 (en espagnol seulement) EB.3/2000/4(A,B,D)/2 EB.3/2000/4(A,B,D)/3
Rapports d'évaluation		
5	Programme de pays—Malawi (1998-2001) Opération d'urgence—Indonésie 6006.00 Opérations d'urgence—République populaire démocratique de Corée 5959.00 et 5959.01 Programme de pays—Égypte (1998-2001)	EB.3/2000/5/1 EB.3/2000/5/2 EB.3/2000/5/3 EB.3/2000/5/4



Point de l'ordre du jour provisoire	Titre des documents	Cote des documents
Schémas de stratégie de pays		
6	Népal	EB.3/2000/6/1
	Malawi	EB.3/2000/6/2
	Soudan	EB.3/2000/6/3
	Chine	EB.3/2000/6/4
	Egypte	EB.3/2000/6/5
Programmes de pays		
7	Bangladesh—(2001-2005)	EB.3/2000/7
Projets soumis à l'approbation du Conseil d'administration		
8 a)	Projets de développement	
	— Soudan 6190.00	EB.3/2000/8-A
8 b)	Interventions prolongées de secours et de redressement	
	— Région côtière de l'Afrique de l'Ouest 6271.00	EB.3/2000/8-B/1
	— République du Congo 6265.00	EB.3/2000/8-B/2
	— République démocratique du Congo 6274.00	EB.3/2000/8-B/3 + * (en anglais seulement)
	— Cambodge 6038.01	EB.3/2000/8-B/4
8 c)	Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement	
	— Népal 6151.00	EB.3/2000/8-C
Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles		
9 a)	Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000	
	— République Unie de Tanzanie 5975.01	EB.3/2000/9-A/1
	— Gambie 2729.03	EB.3/2000/9-A/3
	— Sri Lanka 6107.00	EB.3/2000/9-A/4
9 b)	Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000	EB.3/2000/9-B
9 c)	Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000	
	— Bangladesh 6155.01	EB.3/2000/9-C/1



Point de l'ordre du jour provisoire	Titre des documents	Cote des documents
	– Inde 6211.00	EB.3/2000/9-C/2
	– Territoire palestinien (Bande de Gaza et Rive occidentale) 6214.00	EB.3/2000/9-C/3
	– Yémen 6090.01	EB.3/2000/9-C/4
	– République dominicaine 6202.00	EB.3/2000/9-C/5
	– Zambie 6134.01	EB.3/2000/9-C/6
	– Mali 5804.01	EB.3/2000/9-C/7
9 d)	Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2000	EB.3/2000/9-D
9 e)	Mise à jour sur l'exécution de l'IPSR Somalie 6073.00	EB.3/2000/9-E
Questions d'organisation et de procédures		
10	Programme de travail provisoire du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2001-2002	EB.3/2000/10 + Corr.1
Résumés des travaux de la deuxième session ordinaire et de la session annuelle de 2000 du Conseil d'administration		
11	Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2000 du Conseil d'administration	EB.2/2000/12
	Résumé des travaux de la session annuelle de 2000 du Conseil d'administration	EB.A/2000/10
Vérification des décisions et recommandations adoptées		
13	Décisions et recommandations de la troisième session ordinaire de 2000 du Conseil d'administration	EB.3/2000/13
Notes d'information		
	Renseignements à l'usage des participants	EB.3/2000/INF/1
	Calendrier provisoire	EB.3/2000/INF/2
	Liste provisoire des documents	EB.3/2000/INF/3/Rev.1
	Bureaux et numéros de téléphone	EB.3/2000/INF/4
	Liste provisoire des participants	EB.3/2000/INF/5/Rev.2
	Rapport du Directeur exécutif sur les mouvements du personnel de direction (1er mai–30 septembre 2000)	EB.3/2000/INF/6
	Rapport du Directeur exécutif sur le recrutement des administrateurs (au 30 septembre 2000)	EB.3/2000/INF/7



Point de l'ordre du jour provisoire	Titre des documents	Cote des documents
	Rapport sur la visite en Egypte effectuée par des Membres du Conseil d'administration	EB.3/2000/INF/8
	Mise à jour du rapport sur le vol KSV 3275 affrété par le PAM au Kosovo	EB.3/2000/INF/9
	Rapport sur la situation du FMIP	EB.3/2000/INF/10
	Résumé des recommandations de l'évaluation et des mesures prises en conséquence par la Direction— Programme de pays—Malawi (1998-2001)	EB.3/2000/INF/11
	Résumé des recommandations de l'évaluation et des mesures prises en conséquence par la Direction— Opération d'urgence—Indonésie 6006.00	EB.3/2000/INF/12
	Résumé des recommandations de l'évaluation et des mesures prises en conséquence par la Direction— Opérations d'urgence—République populaire démocratique de Corée 5959.00 et 5959.01	EB.3/2000/INF/13
	Résumé des recommandations de l'évaluation et des mesures prises en conséquence par la Direction— Programme de pays—Egypte (1998-2001)	EB.3/2000/INF/14
	Initiative en faveur de l'alimentation scolaire	EB.3/2000/INF/15 + * (en espagnol seulement)
	Déclaration du millénaire des Nations Unies	EB.3/2000/INF/16
	Liste des schémas de stratégie de pays et des programmes de pays envisagés/déjà présentés	EB.3/2000/INF/17

* Réimprimé pour raisons techniques.



ANNEXE III

LISTE DE PARTICIPANTS

Membres du Conseil d'administration

Allemagne:	S.E. D. Lincke; M. R. M. Mohs; M. R. Huber; M. J. Beissert
Arabie saoudite:	M. B. Al-Shalhoob
Australie:	M. D. Taylor; M. R. Davies
Bangladesh:	S.E. A. Quadri; M. A.K.M. Khairul Alam; S.E. M. Ziauddin; M. M. Mejbahuddin
Burundi:	S.E. V. Bakevyumusaya
Canada:	M. M.G. Pilote; M. J. Devlin
Chine:	M. T. Zhengping; S.E. L. Qu; M. L. Yutong
Congo, République du:	M. L. A. Opimbat; S.E. M. Kamara Dekamo; M. D. Nguie; M. G. R. Ambero; M. E. S. Mouaitaya; M.L. Ngampio
Cuba:	S.E. J. Nuiry Sánchez; Mme A.M. Navarro Arrúe
Egypte:	S.E. N.I. Abdel-Latif; M. M.A. El Hamid Khalifa; Mme N. Hegazy
El Salvador:	Mme M.E. Jiménez; M. E. Vides
Espagne:	M. I. Trueba Jainaga; M. A. Lago; M. J. Piernavieja Niembro
Etats-Unis d'Amérique:	S.E. G. McGovern; M. W. T. Oliver; Mme M. Chambliss; Mme C. Heileman; M. T. Lavelle; Mme R. Berstein; M. N. Hastings; M. J. Brause; M. R. Capwell; M. D. P. Lambert; Mme J. Van Der Vaart; M. C. Richard
Fédération de Russie:	M. Y. V. Fedotov; S.E. I. Shapovalov; M. A.B. Ryzhov; M. D. G. Avalishvili
Finlande:	Mme K. Aarnio; Mme A. Huhtamäki; Mme U-M. Finskas; Mme S. Toro
France:	S.E. C. Chereau; Mme M.-P. Fontaine; M. A. Joly
Haïti:	Mme S. Percy; M. P. Saint-Hilaire
Hongrie:	Mme M. Kovács
Indonésie:	M. W. Abduljawad; M. I.N. Ardha; M. T. Situmorang
Iran, République islamique d':	S.E. M.S. Nouri-Naeeni; M. S. Faryabi; M. M. Hajikazemi



Japon:	M. H. Yamada
Lesotho:	S.E. R. Refiloehape Nts'inyi
Madagascar:	S.E. G. Ruphin; M. Monja
Maroc:	S.E. A. Afailal; Mme J. Alaoui
Mexique:	Mme M.A. Arriola Aguirre
Norvège:	M. D. Briseid; Mme C. Halsaa; Mme Z. Bodtker
Pakistan:	M. A. Bashir Khan
Pays-Bas:	M. J. T. Steeghs; Mme Y. S.A. Ruyters; M. J. Bos
Pérou:	M. M. Barreto
Roumanie:	M. I. Pavel
Royaume-Uni:	M. A. Beattie; M. F. Scutt
Sierra Leone:	
Soudan:	M. M.S.M. Ali Harbi
Suède:	M. M. Odevall; Mme A. Garcia-Thörn; M. M. Nordström; M. F. Frisell
Swaziland:	S.E. C. Mamba; M. D. Khumalo
Yémen:	M. A. A. H. Al-Hawri

Etats observateurs

Afghanistan:	M. A. R. Ayazi
Afrique du Sud:	S.E. A. Mongalo; M. E.X. Makaya
Algérie:	M. A. Hachemi
Angola:	S.E. B. Da Silva Cardoso; M. K.K. Mateva
Argentine:	Mme H. G. Gabardini
Autriche:	Mme N. Feistritz
Belgique:	S.E. C. Monnoyer; M. C. Panneels
Bolivie:	Mme C. M. Vargas Quiroz
Bosnie-Herzégovine:	M. B. Kesic
Bulgarie:	S.E. K. Kostov



Burkina Faso:	S.E. B. Damiba; M. A.A. Yaméogo
Cap-Vert:	S.E. E. Goncalves N. Fernandes; M. A. Delgado
Chili:	S.E. A. Sartori Arellano
Chypre:	M. A. Roushias
Colombie:	M. J.I. Mejía Velásquez
Costa Rica:	S.E. V. Guardia De Hernandez; Mme Y. Gago
Danemark:	M. J.M. Pedersen; M. H. Christiansen
Equateur:	M. M. S. Salazar
Erythrée:	M. Y. Tensue
Guatemala:	S.E. A. Valladares Molina; Mme R. Claverie de Sciolli
Guinée:	S.E. S. D. Bangoura
Honduras:	Mme M. A. Reina de Titta
Inde:	Mme N. Gangadharan
Iraq:	S.E. B. J. Allawi
Irlande:	M. A. Devlin
Islande:	M. J.E. Jónasson
Italie:	Mme R. A. Coniglio Papalia; Mme M.R. Stevan; M. F. Foschi
Jamahiriya arabe libyenne:	M. E.M. Zawia
Kenya:	M. J. Boinnet; M. S. C. Yegon
Malaisie:	S.E. D. S. bin Abdullah; M. R. bin Khalid
Mali:	S.E. M.I.B. Daga; M. M. Mahamane Touré
Maurices:	M. D. Cangy
Mozambique:	M. A. B. Sigaúque
Nicaragua:	S.E. A. Mejía Ferretti
Niger:	M. A.M. Zakariaou
Panama:	M. H. Maltez
Pologne:	S.E. M. Grela
Portugal:	M. P. Pinto da Silva



Qatar:	M. M. Al Thani; M. A. Hatoor
République arabe syrienne:	M. B. Akbik
République de Corée:	M. K. Dae-Hyun
République populaire démocratique de Corée:	M. H.H. Bong; M. R.H. Chol
République tchèque:	M. P. Skoda
Saint-Siège:	S.E. A. Marchetto; M. V. Buonomo; M. G. Tedesco; M. L. Bernardi
Slovaquie:	M. L. Micek
Suisse:	M. T. Erni
Turquie:	M. A. Saylam
Uruguay:	Mme L. Galarza
Venezuela:	M. C. Pozzo Bracho
Zimbabwe:	Mme R. G. Manyarara

Autres observateurs

Communauté européenne:	S.E. V. Du Marteau; Mme C. Hebberecht; M. J.N. Chambellant; M. A. Byrne
------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Autres entités

Ordre souverain de Malte:	S.E. Don Giuseppe Bonanno Di Linguaglossa
---------------------------	-------------------------------------------

ONU, institutions spécialisées et organisations des Nations Unies

FAO:	M. M. Fitzpatrick; M. G. Landart; M. A. Shukri; M. A. Tavares; M. G. Pucci
OIT:	M. A. Simbeye
UNESCO:	Mme U. Meir
OMS:	Mme M. M. Genequand
FIDA:	M. F. H. Rihane
PNUD:	M. E. Bonev



HCR: Mme A. Liria-Franch; Mme L. Lo Castro; M. P. de Clercq; M. B. T. Oumar

Observateurs d'organisations non gouvernementales

Caritas Internationalis: Mme P. Wohlrab

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge: M. S. Missiri